



Exigences réglementaires sur l'aménagement intérieur des véhicules M1 (UNECE 21)

Délais d'accès à la formation : entre 1 et 3 mois (délais de planification).

Modalités d'inscription : renvoyer le bulletin d'inscription complété, nous contacter pour toute demande d'inscription.

Pour les formations INTRA, au moins un entretien téléphonique préliminaire sera réalisé.

SECURITE PASSIVE



OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables de comprendre la réglementation concernant l'aménagement intérieur des véhicules pour le développement et la conformité de ses futurs produits

PUBLIC VISÉ

Responsable conformité réglementaire, homologation; Recherche et Développement, développement produits, Bureau d'études et méthodes, Constructeurs, Equipementiers, Accessoiristes,

PRÉ REQUIS

Avoir des connaissances en homologation



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Déterminer les exigences de rayon de courbure dans l'habitacle
- Déterminer les parties de l'habitacle éligible
- Identifier les méthodes d'essais à appliquer

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Étude du règlement, Cas pratique, Echanges avec le formateur
Remise d'une documentation pédagogique numérique pendant le stage.

QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

Expert en homologation & réglementation sécurité passive

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Contexte de l'homologation

La réglementation sur l'aménagement intérieur des véhicules (règlement n°21)

Champ d'application

Description des exigences :

Prescription de dessins (rayon de courbures);

Mesures de saillies.

Prescription de dissipation d'énergie, et d'enfoncement de commandes

Prescription d'implantation, d'utilisation et sécuritaire des vitres et toits

ouvrants à commande électrique

Cas d'application client

Présentation des réglementations connexes :

R125 (Champ de vision), R94 (Choc frontal), R95 (Choc latéral)

Présentation de chaque règlement

Sensibilisation aux exigences et prescriptions

Leur complémentarité avec le Règlement 21



MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation individuelle des connaissances en fin de formation.

MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap, nous contacter pour échanger sur vos éventuels besoins d'aménagement à prévoir. Référent handicap : christelle.auger@utac.com



7.00 Heures
1 Jour



De 4 à 12 Personnes





Exigences réglementaires sur l'aménagement intérieur des véhicules M1 (UNECE 21)



Contactez-nous !

Audrey RISSOT
Chargée de formation

Tél. : 0164497220
Mail : audrey.rissot@utacceram.com

Janvier 2025
Version : 210-20250407

